

Bulletin d'histoire politique

Le mariage homosexuel à la lumière des dispositifs d'alliance et de sexualité

Laurence Charton



Volume 15, numéro 1, automne 2006

Sexualité et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056084ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056084ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charton, L. (2006). Le mariage homosexuel à la lumière des dispositifs d'alliance et de sexualité. *Bulletin d'histoire politique*, 15(1), 55–62.
<https://doi.org/10.7202/1056084ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le mariage homosexuel à la lumière des dispositifs d'alliance et de sexualité

LAURENCE CHARTON

Professeure

*UFR des Sciences Sociales, Politiques Sociales et Développement
Institut de Sociologie, Université Marc Bloch*

Le 30 juin 2005, l'Espagne est devenue le quatrième pays au monde à autoriser le mariage entre personnes de même sexe – après les Pays-Bas en 2000, la Belgique en 2003 et le Canada en 2005 – et le deuxième pays, après le Canada, à leur accorder le droit d'adopter sans conditions particulières. D'autres pays ont instauré depuis les années 1990 des « unions alternatives » pour les homosexuels comme un « partenariat » dans les pays d'Europe du nord (Danemark, 1989 ; Norvège, 1993 ; Suède¹, 1994 ; Islande et Finlande, 2001), en Hongrie (1997), en Allemagne (2001), au Portugal (2001), au Luxembourg (2004) et en Suisse (2005), ou le PaCS (pacte civil de solidarité) en France (2001). Dans les autres pays, à l'exception de l'État du Massachusetts aux États-Unis (depuis 2004), les personnes de même sexe ne sont pas admises à se marier ou vivre en union reconnue, même si les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont légales dans la plupart d'entre eux².

Le fait que le mariage civil ne renvoie plus dans tous les pays implicitement au sexe des contractants (homme-femme), et soit ouvert à des individus de même sexe, nous amène à nous interroger sur les enjeux de ces situations, et à réfléchir sur les raisons qui ont rendu possible la reconnaissance par le mariage de couples homosexuels.

Au-delà de ce qui pourrait paraître, en effet, être de l'« ordre naturel » (la sexualité, notamment) ou du social (le mariage), ce sont des logiques sociales spécifiques qui sont en jeu. De sorte que l'idée de libération sexuelle qui pourrait être associée à la reconnaissance sociale et juridique des couples de même sexe serait, comme le relève Collin (2005, p. 103), « une illusion », car

« la sexualité n'est pas à considérer comme un ensemble pulsionnel pur, en deçà d'un pouvoir qui l'opprimerait et le limiterait extérieurement et dont il s'agirait de faire sauter les interdits ». Le mariage homosexuel dépasse le débat qui l'inscrit uniquement dans une dynamique pour l'égalité des droits. Il renvoie à la représentation des relations sociales et de la place de la sexualité dans les sociétés, où à ce que Foucault désigne comme des « stratégies de pouvoir ».

Selon Foucault (1976, p. 121-123), par pouvoir « il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse ; les appuis que ces rapports de forces trouvent les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou système, ou, au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent les uns des autres ; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet, et dont le dessin général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans des hégémonies sociales ». Ajoutant, « le pouvoir (. . .), c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée ». Pour comprendre ce qui conduit certains pays à autoriser les mariages homosexuels, et par delà les stratégies de pouvoir en place, un détour vers les dispositifs d'alliance et de sexualité élaborés par Foucault paraît approprié.

DU DISPOSITIF D'ALLIANCE AU DISPOSITIF DE SEXUALITÉ

Dans toutes les sociétés connues, les relations sexuelles se sont inscrites dans un *dispositif d'alliance*³ qui régit les mariages et les relations de parenté, la transmission des noms et des biens. Progressivement, ce dispositif a perdu de l'importance pour des raisons économiques et politiques. En termes marxistes, le déclin de ce dispositif correspond au passage des rapports de production pré capitalistes, caractérisés par leur articulation étroite avec les rapports de reproduction (rapports de génération et rapports de sexe) ainsi que par l'importance des relations personnelles ou communautaires de dépendance, aux rapports capitalistes de production, caractérisés au contraire par leur dissociation prononcée d'avec les rapports de reproduction et le caractère fortement impersonnel (réifié) des rapports de dépendance qu'ils instituent (Bihl, 2001). Dès la fin du XVIII^e siècle, ce changement a conduit les sociétés occidentales à superposer au *dispositif d'alliance* un mécanisme nouveau : le *dispositif de sexualité*. Ses effets portent toujours sur le choix des partenaires sexuels, mais de façon très différente. Il recourt à des techniques de pouvoir mobiles, polymorphes et conjoncturelles, alors que le dispositif

d'alliance s'exerce au travers d'un système de règles séparant le permis de l'interdit (Foucault, 1994, p. 140-141). L'une des fonctions de l'alliance est la reproduction d'un ensemble de relations, et le maintien des lois qui le gouvernent. La sexualité, par contre, engendre une extension permanente des domaines et des formes de contrôle. L'alliance s'articule clairement sur l'économie, elle doit son rôle à la circulation des richesses, tandis que la sexualité est liée à l'économie par des relais innombrables et subtils, mais surtout par le corps qui produit et consomme. L'alliance a une fonction homéostatique dans la société, d'où ses liaisons étroites avec le système juridique, ainsi que l'importance accordée à la « reproduction ». La fonction de la sexualité n'est, en revanche, pas de « reproduire », mais de proliférer, d'inventer et d'annexer, de pénétrer subtilement les corps pour gérer les populations à travers les normes reproductives, et les systèmes de contrôle mis en place.

Pour Foucault (1994, p. 142-144), le dispositif de sexualité est né du dispositif d'alliance, et c'est dans le cadre de la famille – au cœur de ce dispositif d'alliance – que les principaux éléments du dispositif de sexualité ont été élaborés (corps des femmes, sexualité infantile, contrôle des naissances, et en partie, spécification des perversions). La famille ne peut ainsi être considérée comme une structure d'alliance sociale, économique et politique qui exclut ou limite la sexualité. Elle lui fournit au contraire un support permanent, rendant possible la production d'une sexualité d'une nature tout à fait différente de celle qui existe dans l'alliance, en l'imprégnant d'une tactique de pouvoir entièrement nouvelle. La superposition du dispositif de sexualité par-dessus le dispositif d'alliance explique un certain nombre de transformations dans la famille moderne, notamment que celle-ci soit devenue le lieu des sentiments d'amour et d'affection les plus puissants.

LE DISPOSITIF D'ALLIANCE COMME GARANT DU DISPOSITIF DE SEXUALITÉ

Le couple moderne incarne le lieu d'intégration par excellence de toutes les aspirations de l'amour, rejetant par là-même toute dissociation entre le plaisir physique et le sentiment (Sole, 1976). L'idée d'un droit au bonheur gagne le mariage en même temps que la recherche d'une satisfaction sexuelle. L'amour, la sexualité et la conjugalité « s'entremêlent » (Tremblay, 1993). Dans ces conditions nouvelles, la famille devient alors un lieu d'investissement de l'affectivité et d'expression de la sexualité.

Foucault note ainsi (145-146) que : les « parents, les conjoints deviennent dans la famille les principaux agents d'un dispositif de sexualité qui à l'extérieur s'appuie sur les médecins, les pédagogues, plus tard les psychiatres,

et qui à l'intérieur vient doubler et bientôt "psychologiser" ou "psychiatriser" les rapports d'alliance. Apparaissent alors ces personnages nouveaux : la femme nerveuse, l'épouse frigide, la mère indifférente ou assiégée d'obsessions meurtrières, le mari impuissant, sadique, pervers, la fille hystérique ou neurasthénique, l'enfant précoce et déjà épuisé, le jeune homosexuel qui refuse le mariage ou néglige sa femme. Ce sont les figures mixtes de l'alliance dévoyée et de la sexualité anormale ; ils portent le trouble de celle-ci dans l'ordre de la première ; et ils sont l'occasion pour le système de l'alliance de faire valoir ses droits dans l'ordre de la sexualité ».

C'est dans cet espace de famille, concentré et clos, que naît la psychanalyse et, avec elle, le renforcement du dispositif d'alliance. En plaçant l'aveu de la sexualité en dehors de la souveraineté familiale, la psychanalyse a redécouvert au cœur même de cette sexualité⁴, la loi de l'alliance, du mariage, de la parenté et de l'inceste. De sorte qu'au moment où le dispositif de sexualité semblait effacer celui de l'alliance, il fut soumis d'une façon nouvelle, et toute aussi puissante, à l'ancienne (*ibid.*, p. 149). La sexualité en effet, ne peut être étrangère à la loi, dès le moment où elle est constituée par celle-ci (Sheridan, 1980).

Si le dispositif de sexualité est issu du dispositif d'alliance, il ne l'a toutefois pas remplacé. Au contraire, le second est devenu la principale garantie de survie du premier. Foucault relie ce renversement à l'affermissement de la bourgeoisie sur l'aristocratie. De sorte que l'aristocratie qui était parvenue à s'imposer sous l'Ancien Régime par le concept de « sang » et d'alliance a été supplantée par le « sang de la bourgeoisie » : la sexualité (Foucault, 1994, p. 164). Autrement dit, en mettant en place le dispositif de sexualité, la bourgeoisie se donnait un corps, et protégeait la transmission de son pouvoir : « elle a converti le sang bleu des nobles en un organisme bien portant et en une sexualité saine » (*ibid.*, 166).

L'APOGÉE DU DISPOSITIF DE SEXUALITÉ ET LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ALLIANCE

L'importance prise par le sexe comme enjeu politique résulte de l'importance prise depuis le XIX^e siècle par les techniques de gestion de la vie. Celles-ci se sont concentrées sur le contrôle de la sexualité qui relève de la discipline des corps (centrée sur le corps comme machine à dresser et à rendre docile), et sur celui qui relève de la gestion des populations (centrée sur le corps-espèce). D'où « le projet médical mais aussi politique d'organiser une gestion étatique des mariages, des naissances et des survies ; le sexe et sa fécondité doivent être administrés » (*ibid.*, p. 156).

L'administration du sexe et de la fécondité des populations, qui peut se comprendre comme un moyen de rationaliser la sexualité, s'est réalisée dans un courant de « libéralisation » sociale des mœurs sexuelles. Les conditions de cette libéralisation sont la différenciation entre l'intérêt sexuel et la procréation⁵, et le fait que les pratiques sexuelles, variées, autonomisées, soient devenues visibles et mesurables. Qu'elles puissent, comme l'écrit Pollak (1982, p. 38), « donner prise à des calculs "rationnels en finalité", reposant sur une comptabilité du plaisir qui a l'orgasme comme unité de compte ». Désormais, non seulement les désirs sexuels peuvent s'affirmer, voire se revendiquer, mais l'harmonie du couple semble se mesurer à travers ses performances sexuelles. C'est à travers la publicité, la télévision, le cinéma et les nouveaux médias que se diffusent notamment ces nouvelles injonctions sexuelles, soutenues par ailleurs par le médical (avec l'accès aux méthodes contraceptives modernes, au Viagra, etc.) et la psychanalyse.

Le relâchement à l'égard de la sexualité-procréatrice s'est traduit aussi, comme le note Mossuz-Lavau (1991, p. 184), par « une pratique qui, peu à peu, a tendu à diminuer l'importance de l'une des institutions piliers de notre civilisation : le mariage ». Dès les années 1970, le nombre d'union hors mariage n'a cessé en effet d'augmenter, faisant dire à Roussel (1989, p. 190) que :

Grâce aux nouveaux moyens contraceptifs, la cohabitation sans mariage pouvait se diffuser : elle était désormais sans risque et la crainte d'une conception entraînant un mariage forcé n'avait plus raison d'être. La dissociation entre activité sexuelle et risque de fécondité favorisait une « émancipation sexuelle » qui touchait jeunes et adultes, hommes et femmes.

La dissociation entre sexualité et procréation a permis l'émergence de nouvelles formes d'union, voire le report à la conception du premier enfant pour les jeunes mariés, mais a aussi conduit à redéfinir les rôles entre partenaires. Si la mise en union au moment du mariage marquait, en effet, la naissance d'une unité à la fois de production et de reproduction, supposant une assez nette différenciation des fonctions entre les conjoints, les relations et les unions hors mariage semblent privilégier d'abord les satisfactions sexuelles qu'elles sont susceptibles de procurer. De sorte que, ce n'est plus la différenciation des rôles entre partenaires qui est recherchée dans le couple, mais plutôt une recherche « égalitaire ».

Les femmes notamment, refusent désormais de n'être définies qu'en référence à leur rôle de conjointe, d'épouse et de mère. Elles aspirent par exemple, tout comme leur homologue masculin, à concilier une vie professionnelle et familiale, à être « actives »⁶. Ces revendications sont socialement

d'autant mieux reconnues, que l'« entrée » massive des femmes sur le marché du travail s'est fait en réponse aux nouveaux besoins économiques des sociétés qui réclament des individus flexibles et productifs. Ces nouveaux besoins ont notamment conduit à détourner la sexualité vers des buts plus individualistes. De sorte que les relations entre partenaires s'affranchissent progressivement des contraintes « non sexuelles » pour conduire à une rationalisation de la sexualité, et à « une gestion de la vie affective et sociale en dehors des contraintes de relations stables et durables » (Pollak, 1982, p. 39). L'intensité de la relation va alors jusqu'à primer sur la durée.

Les nouveaux modes de vie de couple, qui caractérisent aussi les familles contemporaines (Charton, 2006), traduisent une certaine recherche d'efficacité et d'économie, dont les sites de rencontre sur le net constituent le vecteur-phare de ces nouveaux moyens de mise en lien, en permettant une maximisation du nombre des rencontres et une minimisation du temps et des refus associés aux avances. Mais ces nouveaux comportements marquent également un rapprochement des modes de vie des jeunes couples hétérosexuels de celui des couples homosexuels. Désormais, on assiste, en effet, à une convergence des systèmes de rencontre entre hommes et femmes, hétérosexuels et homosexuels. De même, la mise en couple qui s'établit (du moins initialement) sur l'attachement réciproque des partenaires plutôt que sur l'enfant ou le désir d'enfant marque la séparation de l'intérêt sexuel de la procréation tant chez les couples homosexuels qu'hétérosexuels. Enfin, dès l'instant où les couples ne souhaitent plus voir leur union reposer sur la complémentarité des rôles mais sur une relation plus égalitaire, la différenciation des sexes ne semble plus être déterminante pour le « fonctionnement » du couple, celui-ci n'étant plus tenu implicitement sur une distinction des sexes.

Ces évolutions qui reposent entre autres sur le principe de l'égalité de traitement d'une personne indépendamment de sa tendance sexuelle ont conduit les homosexuels à revendiquer leur droit à faire reconnaître leur couple au même titre que les hétérosexuels, c'est-à-dire selon les mêmes modalités (Ménard, 2003). Si le mariage n'est plus pour les hétérosexuels le seul moyen pour vivre en couple, il continue néanmoins à être fréquemment célébré. Il peut l'être par conformité familiale ou par conviction que seule l'officialisation du lien conjugal puisse en déterminer sa « véritable » dimension, interpersonnelle et communautaire, parce que cette reconnaissance constitue une étape sociale permettant un repère dans un parcours de vie individuel, par simple formalité utile, ou encore parce qu'un projet s'inscrivant sur le long terme est prévu, telle la naissance d'un enfant par exemple (Charton, 2006). Le sens du mariage, et les raisons qui peuvent motiver tout individu

à se marier, quelles que soient ses attirances sexuelles, peuvent ainsi se comprendre en dehors du lien conjugal, dans une visée individualiste ou par reconnaissance du lien filial.

En définitive, le mariage homosexuel semble traduire la reconnaissance des sociétés libérales du non besoin de se perpétuer, et le fait que les unions ne reposent plus sur la complémentarité des sexes et des rôles. Il traduit le fait que les sociétés ne réclament plus des individus qui peuvent se reproduire, mais des individus adaptables et interchangeables dans leurs rôles et fonctions. Au niveau individuel, le mariage, par l'inscription sociale qu'il permet, tout en ne marquant plus le fondement du couple, peut rester un objectif et constituer pour l'individu un repère dans son existence. C'est par le collectif que l'individu est individu, car « l'existence de l'homme en tant qu'être individuel est indissociable de son existence en tant qu'être social » (Elias, 1999, p. 241), le mariage se présentant alors comme un événement permettant « son attache » au social.

Si au terme de cette analyse, le mariage homosexuel semble marquer l'apogée du dispositif de sexualité et le renforcement du dispositif d'alliance, faisant qu'opposer mariage hétérosexuel et mariage homosexuel paraît avoir peu de sens, tout autant que prendre « l'hétérosexualité comme mesure de toutes choses » (Mailloux, 2003, p. 196), des questions subsistent sur la totalité des enjeux de la reconnaissance des unions homosexuelles.

Pour parfaire nos réflexions, il nous faut en effet poursuivre notre questionnement sur l'indifférenciation progressive des sexes, et sur la recevabilité de concevoir des dispositifs d'alliance et de sexualité sur la base d'une telle indifférenciation. Plus largement, il nous faut nous interroger sur cette indifférenciation, et sur l'éventuelle remise en cause de tout l'ordre symbolique de nos sociétés – qui repose sur la construction sociale et symbolique de la filiation – tout autant que sur les effets qui en découleraient. Mais, outre l'importance et le caractère incontournable de ces questions, cette tâche ne peut faire que l'objet d'un autre article.

BIBLIOGRAPHIE

BIHR, Alain, *La Reproduction du capital. Prolégomènes à une théorie générale du capitalisme*, 2 tomes, Lausanne, Page deux, 2001.

—, et PFEFFERKORN, Roland, *Hommes/femmes l'introuvable égalité : école, travail, couple, espace public*, Collection « Points d'appui », Paris, Éditions de l'Atelier, 1996.

CHARTON, Laurence, *Familles contemporaines et temporalités*, Paris, L'Harmattan, 2006.

COLLIN, Thibaud, *Le Mariage gay. Les enjeux d'une revendication*, Paris, Eyrolles, 2005.

ELIAS, Norbert, *La Société des individus*, Collection « Agora », Paris, A. Fayard, 1999 (1^{re} édition, 1987 ; 1^{re} traduction française, 1991).

FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité, tome 1, La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994 (1^{re} édition, 1976).

—, *Histoire de la sexualité, tome 3, Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984.

LUHMANN, Niklas, *L'Amour comme passion. De la codification de l'intimité*, Paris, Aubier, 1990 (Traduction, *Liebe als Passion. Zur Codierung von Intimität*, 1982).

MAILLOUX, Louise, « L'hétérosexualité en question », *Mariages homosexuels. Les termes du débat*, 2003, Montréal, Liber/Le Devoir, p. 193-196.

MÉNARD, Guy (dir.), *Mariages homosexuels. Les termes du débat*, Montréal, Liber/Le Devoir, 2003.

MOSSUZ-LAVAU, Janine, *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-1990)*, Paris, Payot, 1991.

POLLAK, Michel, « L'homosexualité masculine ou : le bonheur dans le ghetto ? », *Communications – Sexualités occidentales*, n° 35, 1982, Paris, Seuil, p. 37-55.

ROUSSEL, Louis, *La Famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989.

SHERIDAN, Alan, *Discours, sexualités et pouvoir. Initiation à Michel Foucault*, Bruxelles, P. Mardaga, 1985.

SOLE, Jacques, *L'Amour en Occident à l'époque moderne*, Paris, A. Michel, 1976.

TREMBLAY, Réjean, *Couple, sexualité et société*, Paris, Payot, 1993.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Depuis 2003, l'adoption aux couples de même sexe est autorisée également en Suède.
2. Dans 80 États, entretenir des relations intimes avec une personne de même sexe reste toutefois toujours interdit par la loi.
3. Foucault M., 1994, p. 140 et suivantes.
4. Comme principe de sa formation et clé de son interprétation.
5. Rendu possible par l'accès aux méthodes contraceptives modernes depuis les années 1970 dans les pays occidentaux.
6. Et ce, même si pour l'instant, les enquêtes indiquent toujours la persistance de l'inégalité dans le travail domestique dans toutes ses dimensions (matérielle, relationnelle, symbolique, etc.) (Bihr et Pferfferkorn, 1996).